

PROGRAMME DE LA FORMATION

AIPR OPERATEUR

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître et appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti-endommagement, en application de l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux.
 - D'appréhender la réglementation liée à la réforme anti-endommagement,
 - Identifier les différents réseaux (électricité, gaz, eaux potable, eaux usée, télécommunication, etc...).
 - Identifier les risques et adapter leur méthode de travail en fonction des risques encourus.
-

PUBLIC CIBLE :

Cette formation s'adresse à tous salarié ouvrier de travaux publics ou privés devant intervenir sur chantier sur la conduite d'engins.

PRE-REQUIS :

Savoir lire, écrire et parler français

DURÉE

1 journée (soit 7 heures)

CONTENU DE LA FORMATION

Introduction

- Présentation du formateur et de l'organisme de formation.
- Demande de présentation des stagiaires (parcours professionnel et attentes vis-à-vis de la formation).
- Présentation des objectifs de la formation, des points abordés et mise en corrélation avec les attentes des stagiaires.

Décret Anti-Endommagement et Arrêtés d'Application

- Les documents CERFA et leur utilisation : DT-DICT, ATU, constat contradictoire.
- Les exigences du décret pour les différents acteurs : l'entreprise, l'exploitant et le maître d'ouvrage.
- Les classes de précision des ouvrages (A, B, C).
- Définitions et glossaire.

La Réglementation AIPR

- Présentation de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) et de ses principes.

Le Guide Technique

- Recommandations et prescriptions techniques usuelles.
- Les types de réseaux concernés (DT – DICT).
- DT suivie d'une DICT – Préparation du projet et préparation des travaux.
- DT-DICT conjointes – « Régime simultané ».
- Cas de dispense.
- Les pages sensibles du guide technique.
- La compréhension des normes.

L'Exécution des Travaux

- Le marquage-piquetage.
- Cas particulier des travaux urgents – « ATU ».
- Application du guide technique.
- La reconnaissance sur le terrain.
- En cas de dommage ou d'arrêt de chantier.

La Structure et l'Architecture des Ouvrages

- Les normes cartographiques associées aux différents réseaux et affleurants.
- Les investigations complémentaires : les différentes techniques de détection intrusives ou non.
- Les risques associés aux travaux à proximité des réseaux : accidents sur ouvrages électriques, accidents sur ouvrages gaz.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

La formation se déroule en présentiel dans une approche démonstrative, heuristique et applicative.

Apport théorique des connaissances au cours d'une projection Powerpoint de diapos, photos

Exercices et échanges sur les thèmes abordés

Mise à disposition de tablettes pour l'examen

Formateur expérimenté.

Livret de formation remis en fin de formation

ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

- Synthèse des points abordés par le formateur et traitement des éventuelles difficultés rencontrées.
- QCM de fin de formation : La formation sera validée uniquement si le stagiaire a suivi l'intégralité de la formation et obtient un résultat satisfaisant aux QCM. Score minimal requis pour réussir à l'examen « AIPR Opérateur » : **36 points sur 60.**

NOMBRE DE PERSONNES :

Minimum 4, maximum 10 personnes

TARIF (valable du 01/01/25 au 31/12/25)

En inter-entreprises : 190 € H.T. par personne

En intra-entreprise : nous consulter

LIEU :

En inter-entreprises : Centre Richard Lenoir, Villers Bocage (14)

En intra-entreprise : dans votre entreprise

MODALITES D'ACCES :

Vous pouvez nous contacter via notre formulaire d'accès sur notre site air-prod-formation.fr ou par mail à airprodformation@orange.fr . Être en possession d'une pièce d'identité